

**DÉLIBÉRATIONS N° 2026-07 C
DU CONSEIL MUNICIPAL**058-215800566-20260320-2026_07C-DE
RECU LE 09/04/2026**DE LA COMMUNE DE CHAMPVOUX
ANNULE ET REMPLACE LES DELIBERATIONS 2026-07 et 2026-07B**

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11
Date de convocation : 16/03/2026
Nomenclature acte n° : 5.1

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champvoux, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur ROUEZ Jean-Louis, Maire.

Présents : M. ROUEZ Jean-Louis, M. FABRY Jean-Baptiste, Mme BAILLY Elodie, M. ACHDJIAN Azade, M. CAPUANO Henri, M. FERAND Geoffray, Mme DUGUET Coralie, Mme GOGOT Anaëlle, M. GAUTHIER Laurent, Mme GILBERT Anne

Absente excusée : Mme DEWAVRIN Cyrielle (pouvoir à M. FABRY Jean-Baptiste

Mme GOGOT Anaëlle a été nommée secrétaire de séance.

INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,

Le conseil municipal Décide que :

- l'indemnité de fonction au Maire est fixée à 28.10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

- L'indemnité de fonction du 1er adjoint est fixée à 7,26% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

- L'indemnité de fonction du 2ème adjoint est fixée à 7,26% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

- L'indemnité de fonction du 3ème adjoint est égale à 7,26% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et seront inscrites au budget

Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix

Tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités

Nom	Fonction	Taux maximal en %	Taux voté en %	Montant brut
ROUEZ Jean-Louis	Maire	28.10	28.10	1 155.06 €
FABRY Jean-Baptiste	1 ^{er} adjoint	10.89	7.26	298.43 €
BAILLY Elodie	2 ^{ème} adjoint	10.89	7.26	298.43 €
ACHDJIAN Azade	3 ^{ème} adjoint	10.89	7.26	298.43 €

Pour extrait conforme et certifié exécutoire

La secrétaire de séance
GOGOT Anaëlle



Le Maire,
Jean-Louis ROUEZ

Jean Louis Rouez

